

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Étienne, jeudi 17 juin 2021

VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DANS LA LOIRE OUVERTURE DE LA VACCINATION AUX ADOLESCENTS DE 12 À 17 ANS DEPUIS CE MARDI 15 JUIN ET NOUVEAUX CRÉNEAUX DE RENDEZ-VOUS DISPONIBLES

La vaccination permet de se protéger et de protéger les autres. Elle permet de réduire le risque de développer des formes graves de la maladie et limite la mortalité liée à la Covid-19. Pour permettre d'enrayer cette épidémie et retrouver peu à peu une vie normale, il est important d'aller se faire vacciner. Se vacciner est un geste individuel et un geste citoyen qui pourra permettre d'atteindre une immunité collective et faire barrage au virus.

Dans la Loire, au 13 juin, ce sont près de 375 000 personnes qui ont d'ores et déjà reçu une première dose de vaccin, soit 48,9% des habitants et parmi eux 204 000 personnes ont atteint un schéma vaccinal complet, soit 26,7% des habitants.

Ce taux de couverture vaccinale légèrement supérieur à la moyenne régionale et nationale est encourageant et témoigne de la formidable mobilisation des professionnels de santé, associations, sapeurs-pompiers que Madame la Préfète et le Directeur général de l'Agence régionale de santé souhaitent saluer.

Cependant pour atteindre une immunité collective et faire barrage au virus, il faut atteindre en moyenne un taux de couverture de 80% de la population cible. C'est pourquoi, il ne faut pas perdre de temps, et se faire vacciner dès à présent.

LES ADOLESCENTS DE 12 À 17 ANS PEUVENT DÉSORMAIS SE FAIRE VACCINER

À partir de ce mardi 15 juin, **la vaccination est ouverte aux jeunes de 12 à 17 ans, avec le vaccin ARN Messenger Pfizer BioNTech, accessible dans les centres de vaccination.**

Les rendez-vous disponibles sont accessibles depuis Sante.fr et les plateformes dédiées. De nouveaux créneaux de rendez-vous sont mis en ligne chaque jour.

Les jeunes ligériens peuvent ainsi se faire vacciner avant de participer à des centres de loisirs, colonies de vacances mais aussi et surtout avant la rentrée scolaire.

L'autorisation des deux parents est requise. En cas de l'absence d'un des deux parents, le parent présent remplit l'attestation et s'engage sur l'honneur à avoir recueilli préalablement le consentement du parent absent et co-titulaire de l'autorité parentale.

De même une attestation parentale doit être recueillie puis conservée de manière systématique. Elle est disponible sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé.

Les mineurs de 12 ans et plus reçoivent, lors de l'entretien préparatoire à la vaccination, une information claire et adaptée à leur âge sur la COVID-19 et sur les vaccins. Ce recueil du consentement ne nécessite pas de formulaire ou d'engagement écrit : il doit être recueilli à l'oral par le professionnel de santé au cours de l'entretien préparatoire à la vaccination.

Contacts presse

Préfecture de la Loire
Service presse : 04 77 48 48 06
karine.lanaud@loire.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

SE FAIRE VACCINER AVANT LA RENTRÉE !

Des créneaux de rendez-vous sont disponibles d'ici la fin du mois de juin dans le département. Les ligériens sont invités à prendre rendez-vous sur les plateformes de réservation pour accéder à l'un des 20 centres de vaccination du département.

D'autant plus que désormais, avec l'évolution des connaissances sur le développement des défenses immunitaires, un espacement entre les deux doses de vaccin à ARN messenger (Pfizer et Moderna) est rendu possible. Le délai de rappel entre la 1^e et la 2^e dose est ajusté. **Cet espacement permet donc une plus grande souplesse pour les prises de rendez-vous entre les deux injections, pour tous ceux qui souhaitent partir en vacances loin de chez eux.**

Par ailleurs, les personnes ayant déjà été infectées par le virus, **ne nécessitent qu'une seule dose** de vaccin pour être protégées.

Tous ensemble, restons vigilants et responsables !